



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRIEY (CCPB)

## *Plan intercommunal de paysage*

# Opération programmée d'amélioration des vergers (OPAV)

Demande de subvention au titre  
de la Convention de Développement Local  
(programme 2007)  
du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

---

### *Note de synthèse*

#### **Le contexte :**

Le plan intercommunal de paysage de la communauté de communes du pays de Briey (documents joints), réalisé de 2002 à 2004 avec l'aide du bureau d'étude « Atelier Paysage » d'Epinal, a permis à notre territoire de jeter les bases de sa politique de préservation et de valorisation de ses espaces naturels, agricoles et urbains.

Cette politique repose sur **six enjeux** :

- Préserver la diversité des plateaux et des vallons,
- Préserver un équilibre entre espaces ruraux et espaces bâtis,
- Affirmer l'identité des villages et de Briey,
- Découvrir le territoire à travers des itinéraires de randonnées,
- Découvrir l'activité agricole,
- Faire découvrir le projet paysager et le paysage au grand public.

Depuis 2004, plusieurs actions ont été initiées en s'appuyant sur les recommandations du plan de paysage :

- **Etude de requalification urbaine** : mise à plat des documents d'urbanisme communaux, perspectives et recommandation en faveur d'un développement urbain maîtrisé, accompagnement des communes dans l'élaboration et la modification de leur document d'urbanisme.
- **Schéma intercommunal d'itinéraires de randonnées** : programme de développement d'itinéraires pédestres, cyclables et équestres articulés avec la voie verte Briey – Mance – Mancieulles.
- **Partenariat avec le monde agricole** : soutien financier aux exploitants agricoles pour la réalisation d'études en faveur de l'agriculture raisonnée, de la diversification économique et de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. En parallèle, actions de promotions portées par un groupe de travail (trois portes ouvertes depuis 2004, projet de signalétique agricole...).
- **Préservation de la palette végétale rurale** : travail de recensement en cours pour chaque commune, regroupant propriétaires privés, communes, exploitants agricoles, syndicat du Contrat de Rivière et CCPB. Constitue les prémices d'un observatoire des paysages intégré dans le nouveau système d'information géographique intercommunal.

Pour compléter ce programme, la communauté de communes souhaite maintenant mettre en œuvre **une opération programmée d'amélioration des vergers** portant sur les espaces privés et publics son territoire. Le diagnostic verger réalisé en préalable (document joint), confié en 2005 à l'association Meuse Nature Environnement, a permis de mieux connaître l'évolution, les spécificités et l'état de nos vergers, et d'identifier les principaux obstacles freinant la relance des vergers traditionnels.

L'opération vise avant tout à relancer de manière durable une dynamique autour des vergers familiaux et communaux, à encourager la restauration d'un élément typique des paysages lorrains, à assurer la préservation de la biodiversité et la sauvegarde des variétés fruitières locales.

### **Contenu de l'opération :**

L'opération s'articule autour de 13 actions (détaillées dans le document joint « diagnostic verger ») déclinées de la manière suivante :

- **Diagnostic** synthétique réalisé par Meuse Nature Environnement.
- Des réunions publiques et des **permanences conseils** à l'attention des habitants.
- Des aides financières pour la **restauration par la taille** des arbres vieillissants (aide à hauteur de 70% du coût TTC des travaux, objectif 300 arbres).
- Des aides financières pour le **défrichage** (aide de 50% plafonnée à 80 euros, objectif 25 parcelles).
- Des aides financières pour la **replantation** (aide de 65%, objectif 1 000 arbres).
- **Suivi des commandes** groupées pour les habitants.
- Sensibilisation des adultes et des scolaires par des **animations thématiques**.
- **Formation** tous publics à la taille et à la greffe.
- Création d'un **verger conservatoire** à Mance et à Briey, avec en amont un travail de recherche sur les variétés locales.
- Création et restauration de **vergers communaux** à Anoux, Bettainvillers, Lubey et Mance.
- **Formation de l'équipe** chargée d'intervenir notamment sur les projets communaux, aux techniques de base en matière de plantation et de taille d'arbres fruitiers (services techniques intercommunaux et atelier d'insertion).
- Réunions de sensibilisation avec **les agriculteurs**.
- **Coordination et animation** de l'opération par l'association Meuse nature Environnement, en collaboration avec le chef de projet et l'agent d'accueil touristique de la communauté de communes, sous la responsabilité de la commission intercommunale d'aménagement de l'espace.

La communauté de communes travaillera en parallèle à la mise en place d'actions visant à valoriser la production fruitière locale : atelier de presse, échange de produits du terroir, exposition « Meuse Terre de vergers » du Conseil Général de Meuse en 2007...

**Les travaux liés aux projets communaux et au verger conservatoire seront réalisés par une association locale d'insertion.**

**Calendrier :**

Démarrage des réunions publiques à l'automne 2006 (octobre), fin de l'opération environ deux ans plus tard (fin de l'automne, février-mars 2009).

**Financement :**

Le plan de financement détaillé est présenté dans le document joint « diagnostic verger ».

**Plan de financement synthétique de l'OPAV**

DEPENSES		RECETTES		
Actions	Coût	Financeurs	Taux (%)	Participation
Diagnostic	2 925	Conseil Régional de Lorraine (AREL)	25,00	24 013
Permanences	2 625			
Restauration	10 500	Etat (DIREN)	10,41	10 000
Débroussaillage	1 600	Conseil Général de Meurthe et Moselle	10,41	10 000
Replantation	30 000			
Suivi commandes	3 600	CCPB	33,91	32 574
Sensibilisation	1 520	Communes	5,22	5 013
Formation tous publics	3 150			
Verger conservatoire	13 650	Particuliers	15,04	14 450
Projets communaux	11 130			
Formation équipe	11 000			
Sensibilisation « agriculture »	750			
Coordination	3 600			
<b>Total euros TTC</b>	<b>96 050</b>		<b>100,00</b>	<b>96 050</b>

La CCPB assurera la maîtrise d'ouvrage de l'OPAV et coordonnera à ce titre l'ensemble des opérations financières qui seront toutes inscrites à son budget.